

Code de déontologie des sophrologues

de l'École de Sophrologie Complétude

Ce code de déontologique définit les règles d'éthiques professionnelles des sophrologues formés à l'École ou travaillant en collaboration avec l'École, dans leurs pratiques et leurs relations avec le public, leurs clients, leurs collègues, l'école, la profession et eux-mêmes.

- Les sophrologues s'engagent à respecter les valeurs de responsabilité, de tolérance, de respect de la liberté individuelle et de respect de la dignité humaine, envers leurs clients.
- Les sophrologues s'engagent à interdire tout prosélytisme religieux ou idéologique dans leur lieu d'exercice. Ils s'engagent à n'exercer aucune discrimination d'âge, de sexe, de race, de religion ou d'appartenance politique, dans leurs activités.
- Les sophrologues s'engagent à respecter le cadre de leurs expertises, les limites de leurs compétences et à informer et justifier de celles-ci auprès de leurs clients.
- Les sophrologues sont tenus au respect absolu du secret professionnel envers leurs clients.
- Les sophrologues s'engagent à respecter et faire respecter la législation en vigueur.
- Les sophrologues s'engagent à ne pas se substituer aux professionnels de la santé, à ne pas prodiguer de diagnostics, à ne pas influencer les choix thérapeutiques de leurs clients, ni à intervenir dans les traitements en cours.
- Les sophrologues s'engagent à ne pas prétendre ni laisser sous-entendre à leurs clients qu'ils vont parvenir à les traiter ou les guérir de leurs problématiques, mais s'engagent plutôt à les accompagner dans leur volonté de s'en libérer.
- Les sophrologues s'engagent à respecter la nature et les principes de la sophrologie pédagogique de l'École et de la sophrologie en général et à informer leurs clients de toutes autres pratiques.
- Les sophrologues s'engagent à respecter la méthode de sophrologie pédagogique de l'école qu'ils donnent à leurs clients notamment en leur transmettant les documents portant la mention de l'école Complétude.
- Les sophrologues s'engagent à entretenir des relations confraternelles de respect et de courtoisie, d'honnêteté et de bonne foi avec les autres sophrologues.
- Les sophrologues s'engagent à respecter ce code de déontologie. Tout manquement pourrait donner lieu à un avertissement et conduire au retrait de leur titre ainsi que des droits afférents.